

Robert MAILLET
30 boulevard de la Suane
Beauvallon Bartole
83310 Grimaud
Tel. : 04 94 49 36 49
Fax : 04 94 49 12 13
Mob : 06 07 36 37 81

Grimaud, le 22 juin 2012

Dernières informations d'une très grande importance
Destinées aux Conseillers Municipaux

Madame, Monsieur,

Je suis désolé d'avoir à vous écrire à nouveau mais les évènements récents d'une gravité extrême (notamment le vote du PLU du 29 mai dernier) m'obligent à vous tenir informés.

Je vous invite donc à lire très attentivement les correspondances que j'envoie ce jour même à Monsieur de Poncins et à Madame le Maire.

Je pense que ces courriers résument ce que beaucoup d'habitants du Rayol ressentent et qui est dû au « climat insupportable » qui règne actuellement dans votre petite commune d'autant plus dans cette période cruciale d'élections partielles municipales.

Fait aggravant :

Madame le Maire, dans le dernier Bulletin Municipal dont je viens de prendre connaissance, ose « pavoiser » et crier « victoire » pour la ZAC de la Tessonnière.

En effet, l'intitulé « contre vents et marées le projet de PLU vient d'être arrêté par délibération du Conseil Municipal le 29 mai dernier » est une provocation ! Madame le Maire crie « victoire » trop tôt !

Car la tempête se lève ! Le climat est explosif dans la commune.

Le vote du Conseil Municipal du 29 mai dernier dont se targue Madame le Maire s'est tenu de façon pitoyable et critiquable :

- Madame le Maire se permettant de faire état d'un formalisme qui n'a pas été respecté à la lettre, donc mensonger,*
- Monsieur de Poncins répétant ses mensonges, en matière de délai notamment, osant parler, sans scrupule, de « bijou » et de « joyau » à « choyer ».*

Quelle mascarade ! Malheureusement l'assistance étant tenue au silence tout le monde a dû avaler des couleuvres.

Trois élus de la majorité ont eu le courage de « monter au créneau ».

Deux adjoints de la majorité : les irréductibles de Madame le Maire, se sont mis à vociférer, ricanant ensemble, se permettant d'injurier les élus de l'opposition.

C'était tout simplement du niveau du caniveau !

Quant au vote à « l'arraché », aboutissant à la majorité pour le vote du PLU il est particulièrement brillant car il a été rendu possible par deux sièges de l'opposition vacants (dont l'un suite à un décès) et au changement subi de vote d'un élu de la majorité qui avait promis de voter « contre » mais qui a changé d'avis, Madame le Maire ayant sans doute fait tout ce qu'il fallait pour en arriver là.

Toujours dans le Bulletin Municipal, Madame le Maire se permet de nous « repasser le plat » de l'arrêt du Conseil d'Etat de 1994, encore une fois, très controversé et faisant l'objet des consultations du Professeur Sousse qui a mis en évidence la jurisprudence abondante le contredisant.

Tout ceci est lamentable.

Madame le Maire s'est bien gardée de préciser que si ce PLU voté était maintenu une avalanche de procédures (elle qui se plaint d'avoir assez payé pour Empain veut continuer à payer des honoraires d'avocat et prend le risque de faire payer par sa commune d'énormes indemnités ; c'est pathétique !..).

Peut-être veut-elle donner dans la rubrique « après moi le déluge » ?

Madame le Maire veut amener sa commune dans un mur, la scléroser et ose écrire, toujours dans son Bulletin « qu'elle est grande par sa splendeur et sa notoriété » !

C'est tout simplement du Vaudeville !...

Quant aux propriétaires de la Tessonnière elle leur tient soigneusement la « tête sous l'eau » avec l'aide efficace et sans faille de son Avocat Conseil, depuis le début de son mandat.

Comment peut-elle se regarder dans une glace ?

Comme je le lui ai écrit, Madame le Maire a le choix entre deux solutions pour éviter la tempête (et son bateau prend l'eau) :

- *provoquer un nouveau vote du PLU très rapidement (ce qui a été fait pour le Domaine du Rayol) dans les trois mois qui viennent, présentant la ZAC de la Tessonnière en zone constructible,*
- *ou présenter sa démission pour assainir le climat actuel devenu explosif.*

Je me permets donc d'insister pour que vous l'aidiez à prendre l'une de ces deux décisions vitales et particulièrement cruciales pour votre commune comme vous l'avez, je pense, parfaitement compris.

Encore une fois, le tempête se prépare, les mesures de sauvegarde s'imposent.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments très cordiaux.

Robert Maillet